



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Politique du logement

Question orale n° 1147

Texte de la question

A l'heure des premières orientations budgétaires, M. Alain Ferry attire l'attention de M. le ministre délégué au logement sur les incidences dramatiques d'une éventuelle remise en cause des aides financières au logement. Elle contribuerait inéluctablement à une dégradation des conditions d'habitat des familles à revenus modestes et à la réduction de l'activité du bâtiment. Or la situation est déjà fortement préoccupante. En Alsace, l'effondrement des dotations PLA-Palulos, intervenu fin 1995 et confirmé pour 1996 se révèle catastrophique pour les particuliers à la recherche de logements comme pour la pérennité des entreprises du bâtiment et des travaux publics. Dans sa circonscription, pourvoir aux nombreuses demandes de logements constitue un véritable parcours du combattant. Le phénomène est d'ailleurs national. Il manquerait environ 300 000 logements en France. Une relance du bâtiment contribuerait donc d'une part à satisfaire le droit au logement légitime de chacun et jouerait d'autre part un effet multiplicateur sur l'économie, à l'instar du secteur automobile. Quand l'État investit un million de francs dans les financements PLA-Palulos, il permet la réalisation de sept millions trois cent mille francs de travaux, reçoit environ un million quatre cent mille francs de TVA en compensation et permet le maintien de vingt-deux emplois. Le bilan financier pour l'État est donc très positif (+ 400 000 francs). Il demande pourquoi le Gouvernement n'engage pas alors un grand plan de relance du bâtiment et souhaiterait avoir son opinion à ce sujet.

Texte de la réponse

Mme le président. M. Alain Ferry a présenté une question no 1147.

La parole est à M. Alain Ferry, pour exposer sa question.

M. Alain Ferry. A l'heure des premières orientations budgétaires, je voudrais attirer votre attention, monsieur le ministre délégué au logement, sur les incidences dramatiques d'une éventuelle remise en cause des aides financières au logement. Celle-ci contribuerait inéluctablement à une dégradation des conditions d'habitat des familles à revenus modestes et à la réduction de l'activité du bâtiment.

Or la situation est déjà fortement préoccupante. En Alsace, l'effondrement des dotations PLA-PALULOS, intervenu fin 1995 et confirmé pour 1996, se révèle catastrophique pour les particuliers à la recherche de logements comme pour la pérennité des entreprises du bâtiment et des travaux publics. Dans ma circonscription, pourvoir aux nombreuses demandes de logements constitue un véritable parcours du combattant. Le phénomène est d'ailleurs national puisqu'il manquerait environ 300 000 logements en France. Une relance du bâtiment contribuerait donc, d'une part, à satisfaire le droit au logement légitime de chacun, et jouerait, d'autre part, un effet multiplicateur sur l'économie, à l'instar du secteur automobile. Quand l'État investit 1 000 000 francs dans les financements PLA-PALULOS, il permet la réalisation de 7,3 millions de travaux, reçoit environ 1,4 million de francs de TVA en compensation et permet le maintien de vingt-deux emplois. Le bilan financier pour l'État est donc très positif.

Pourquoi le Gouvernement n'engage-t-il pas, dans ces conditions, un grand plan de relance du bâtiment ?

Mme le président. La parole est à M. le ministre délégué au logement.

M. Pierre-André Perissol, ministre délégué au logement. Monsieur le député, la situation du logement social en

Alsace, comme dans toutes les autres régions, m'est bien connue. En effet, de nombreux parlementaires alsaciens m'ont déjà entretenu à plusieurs reprises de leurs préoccupations à ce sujet.

J'ai eu également l'occasion d'évoquer ce problème de façon très approfondie en mars dernier, lors d'une rencontre avec MM. les députés Joseph Klifa, Gilbert Meyer et Jean-Luc Reitzer. J'ai reçu ces parlementaires, qu'accompagnaient deux des responsables des entreprises du bâtiment et des travaux publics du Haut-Rhin et du Bas-Rhin.

Je voudrais d'abord vous informer que 115,8 millions de francs ont déjà été délégués au plan local, se répartissant ainsi: dotation fongible pour 1996 100,98 millions de francs, PLA-TS pour 1996 14,50 millions de francs.

Conscient des difficultés dont vous me faites part, j'ai ensuite décidé de déléguer un total de 8,772 millions de francs de crédits de catégorie I, PLA Caisse des dépôts PALULOS en 1996 pour contribuer à la réalisation d'un certain nombre d'opérations dans les deux départements alsaciens, en veillant à préserver l'indispensable équilibre entre zones rurales et zones urbaines. Des instructions ont été données au préfet de région en ce sens.

J'ai enfin décidé d'accorder une dotation complémentaire, d'un montant de 7 millions de francs, au titre de la prime à l'amélioration de l'habitat, la PAH. Cette augmentation exceptionnelle, qui s'ajoute aux 9,03 millions de francs délégués au préfet de région pour 1996, représente une augmentation de plus de 77 p. 100 de la dotation initiale. Elle devrait permettre de répondre très largement aux besoins actuellement recensés et de réduire ainsi sensiblement les listes d'attente.

Comme vous pouvez le constater, monsieur le député, je me suis efforcé, dans un contexte budgétaire particulièrement tendu, de répondre à vos légitimes préoccupations en matière de logement social. C'est pourquoi il ne m'est pas possible d'envisager de nouvelles mesures en faveur du logement social en Alsace pour l'année 1996.

Mme le président. La parole est à M. Alain Ferry.

M. Alain Ferry. Je vous remercie, monsieur le ministre, de votre réponse, mais vous n'avez pas tout à fait répondu à ma question, car j'ai demandé en fait au Gouvernement de définir une politique de relance nationale du bâtiment et du logement.

M. Jean-Claude Lefort. Très bien !

M. Alain Ferry. Celle-ci créerait certainement des emplois, à l'instar, comme je l'ai dit, de la politique définie en faveur de l'automobile.

M. Julien Dray. Tout à fait !

Données clés

Auteur : [M. Ferry Alain](#)

Circonscription : - RL

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1147

Rubrique : Logement

Ministère interrogé : logement

Ministère attributaire : logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 juin 1996, page 4445

Réponse publiée le : 26 juin 1996, page 4845

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 19 juin 1996